



Commune de LONGUENEE-EN-ANJOU

Commune déléguée de PRUILLE

Règlement de consultation

Délégation de service public du camping municipal de Pruillé

Longuenée-en-Anjou (49)

1 – Objet de la délégation de service public :

Le contrat a pour objet la délégation des services suivants :

- Camping « Le bac »
- Base de loisirs
- En option, le bac permettant la traversée de la Mayenne.

L'exploitation s'entend complète avec rémunération auprès de la clientèle et prise en charge complète de toutes charges de gestion, de personnel et d'entretien des équipements mis à disposition.

2 - Principales caractéristiques du service à déléguer :

Le terrain de camping comprend 52 places et 5 mobil homes.

La base de loisirs comprend 3 bateaux électriques et 2 pédalos.

3 - Procédure :

Concession sous forme de délégation de Service Public, en application des articles L-1411-1 et suivants du CGCT.

La procédure engagée est une procédure « ouverte » dans le cadre de laquelle le dossier de consultation est mis à la disposition des opérateurs intéressés dès la publication des avis d'appel public à la concurrence, afin que ces derniers déposent simultanément une candidature et une offre avant la date limite impartie.

Les candidats sont en conséquence tenus de remettre les documents relatifs à leur candidature, ainsi que leur offre, selon les conditions et formes édictées par le présent règlement.

La commission de délégation de service public dressera la liste des candidats admis à présenter une offre au regard des critères de sélection des candidatures prévus à l'article L.1411-1 du code général des collectivités territoriales.

La commission de délégation de service public procédera ensuite à l'examen des offres des seuls candidats admis. Elle formulera un avis sur les offres, au vu duquel l'autorité habilitée

à signer la convention ou son représentant engagera librement toute discussion avec un ou plusieurs candidats dont l'offre a été examinée, et ce en respectant le principe d'égalité de traitement des candidats.

Les négociations pourront donner lieu à des auditions. Les candidats pourront également se voir adresser des questions écrites.

Les candidats seront tenus de respecter les dates d'audition, les délais impartis pour les réponses aux questions et, de manière générale, toute prescription qui leur sera imposée au cours des négociations.

L'autorité habilitée à signer la convention procédera ensuite, à l'issue des négociations, au choix du délégataire. Le choix final du délégataire et le contrat de délégation seront approuvés par délibération de l'autorité délégante.

4 - Principales caractéristiques de la délégation de service public :

La délégation de service public sera conclue pour **une durée de 12 ans** à compter du 1^{er} janvier 2017 sous forme de concession.

5- Pièces du dossier de consultation des entreprises

Les pièces du dossier sont :

- Le présent règlement de consultation
- Le cahier des charges et ses annexes

6- Modalités de retrait du dossier de consultation

Les pièces nécessaires à la consultation des candidats à la délégation de service public leur sont remises gratuitement.

La demande de DCE peut être effectuée par écrit (courrier, mail ou télécopie) avec mention du nom et des coordonnées du candidat, la référence de la délégation de service public, et le mode de retrait choisi (mail, retrait en mairie ou transmission par voie postale).

L'adresse postale est la suivante :

Mairie de Longuenée-en-Anjou – Place Eric Tabarly – La Membrolle sur Longuenée – 49770 LONGUENEE-EN-ANJOU.

Le dossier de consultation des entreprises est consultable et téléchargeable gratuitement sur les sites :

<https://alm.marches-securises.fr>

<http://sivmlonguenee.fr/>

7 – Modifications de détail au dossier de consultation

La personne publique se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation en les adressant à tous les candidats au plus tard 7 jours avant la date limite fixée pour la date limite des offres, éventuellement reportée.

Ces modifications donneront lieu à la mise à jour du dossier de consultation sur le site :

www.marches-securises.fr

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever une quelconque réclamation sur ce point.

La personne publique pourra également, dans le cadre des négociations, modifier certains articles du projet contractuel dans le respect de l'économie générale du service et de l'égalité de traitement des candidats.

8 – Date limite de réception des candidatures : le mardi 13 septembre 2016 à 17h

9- Présentation des candidatures et des offres :

La totalité du dossier remis par les candidats devra être rédigée en langue française et le ou les signataires doivent être habilités à engager juridiquement le candidat.

Le dossier de candidature comprendra les pièces suivantes :

- Une lettre de candidature ou imprimé DC1, datée et signée.
- Une lettre de motivation présentant en autres, les conditions dans lesquelles le candidat entend assurer le service public, le projet de développement de la fréquentation du camping et de la base de loisirs et le projet de gestion du bac, s'il répond à l'option, ainsi que les moyens à mettre en oeuvre
- Un justificatif datant de moins de 3 mois de l'inscription au registre du commerce (extrait de K-Bis) ; (excepté pour les sociétés en cours de constitution)
- Présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années (dont référence pour des prestations similaires), indiquant montant, date et destinataires public ou privé
- Déclaration sur l'honneur du candidat pour justifier qu'il a satisfait aux obligations sociales et fiscales.
- Le pouvoir de la personne habilitée à engager le contrat accompagné de la copie de toute pièce d'identité officielle
- Une déclaration sur l'honneur datée et signée attestant que le candidat :
 - * n'est pas en état de liquidation judiciaire ou de faillite personnelle, ou de toute autre procédure équivalente régie par un droit étranger.
 - * n'est pas en redressement judiciaire ou sous l'effet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ou que celle-ci a été habilitée à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du contrat (joindre une copie du jugement).
 - * n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner aux marchés publics
- Une preuve d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité
- Toute pièce que le candidat estime à même de prouver ses capacités quant à la gestion du camping, d'ordre qualitatif entre autres.
- Le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices dans des services similaires
- La description détaillée de l'entreprise, notamment les moyens matériels, humains et l'organisation générale pour répondre à la présente consultation

Les offres :

Les offres doivent comprendre un mémoire technique fondé sur le cahier des charges et ses annexes et expliquant l'organisation locale et les mesures que le candidat propose de mettre en oeuvre pour la gestion du service. Ce mémoire doit donner des indications précises sur :

- La politique touristique envisagée (animations, partenariat avec les autres professionnels du tourisme, avec la collectivité éventuellement...)
- Le programme des animations
- Le personnel requis pour l'exploitation
- L'organisation et la gestion du camping, de la base de loisirs, les horaires de fonctionnement

- Les travaux envisagés (description, estimation, financement)
- Une prospective financière
- S'il choisit de répondre à l'option, les modalités, horaires et tarifs qu'il compte appliquer au bac.

Si le candidat choisit de proposer une offre avec l'option relative au bac, il doit aussi proposer une offre sans l'option relative au bac.

De plus, il fournira un compte d'exploitation prévisionnel sur 3 ans.

10 - Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures seront examinées sur la base des critères suivants :

- Garanties professionnelles
- Garanties financières des candidats
- Aptitude des candidats à assurer la continuité du service public, l'égalité de traitement des usagers devant le service public et l'adaptation de ce service aux évolutions de la demande et du contexte légal

11 - Critères de jugement des offres :

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- 1 – Projet de développement (40 %)
- 2- Modalités de gestion, moyens humains et techniques mis à disposition pour la gestion du camping (30 %)
- 3 –Montant de la redevance annuelle proposée (30%)

Les offres seront notées et comparées hors gestion du bac.

Si le candidat retenu a proposé le bac, la collectivité décidera ensuite de retenir ou non cette option.

12 - Transmission des offres :

Les offres seront adressées :

- par pli recommandé avec accusé de réception à Monsieur le Maire, Place Eric Tabarly – La Membrolle-sur-Longuenée – 49770 LONGUENEE-EN-ANJOU,
- ou déposées contre récépissé à la même adresse aux heures d'ouverture au public, sous pli cacheté
- ou par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception.

13 – Validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à six mois à compter de la date limite de remise des offres.

14 – Visite du site

Les candidats devront obligatoirement avoir visité le site pour pouvoir déposer une offre.

La visite est à organiser en prenant contact avec la mairie déléguée de Pruillé au 02 41 32 67 29.

15 Renseignements complémentaires

Pour formuler leur offre, les candidats disposent des renseignements figurant au dossier de consultation.

S'ils souhaitent obtenir d'autres informations, ils peuvent faire une demande officielle à la collectivité. Dans ce cadre, la collectivité prendra soin de respecter l'égalité des candidats.

16 - Dates et recours

- * Envoi publication de l'appel public à la concurrence :
- * Remise des candidatures : mardi 13 Septembre 2016 à 17h
- * Instance chargée des voies de recours : tribunal administratif de Nantes